



**Pour manager efficacement,  
il faut connaître, il faut comprendre et il faut réagir**



### Fondamentaux

Un Système de contrôle interne (SCI) regroupe l'ensemble des directives, procédures et contrôles, mis en œuvre par la direction, destinés à assurer :

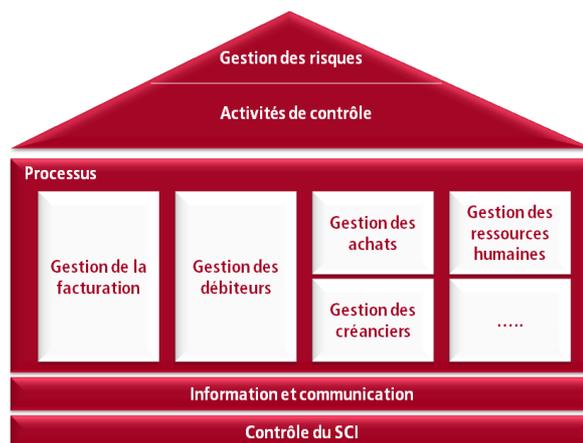
- ▶ L'**optimisation des processus** et des activités; afin de fournir un travail efficace et à un coût minimal, tout en limitant au maximum les erreurs, les fraudes et les risques
- ▶ La **fiabilité des informations financières et de gestion** ainsi que l'exactitude des enregistrements en comptabilité
- ▶ La **conformité aux lois et aux réglementations** en vigueur

En effet, depuis la révision du Code des Obligations applicable dès le 1er janvier 2008, l'organe de révision doit attester l'existence du SCI au niveau financier de l'organisation dans son rapport d'organe de révision.

L'objectif est d'accompagner l'organisation dans la mise en place d'un Système de Contrôle Interne performant, s'appuyant sur des méthodes et procédures appropriées et documentées, la responsabilité confiée à des personnes, ainsi que des contrôles clés répondant à des risques d'organisation identifiés, en adéquation avec la taille de l'organisation.

### Résultats

Un Système de Contrôle Interne s'appuie à la fois sur le **management des risques** et le **management des processus**.



### Mettre en place un SCI efficace c'est :

- ▶ créer un environnement de contrôle sain,
- ▶ définir ses objectifs,
- ▶ évaluer les risques de ne pas atteindre tels objectifs et
- ▶ intégrer dans les processus les actions de contrôles destinés à minimiser ces risques,
- ▶ modéliser ses processus,
- ▶ établir une bonne gestion de l'information et de la communication.

Il faut toujours garder à l'esprit que tout SCI, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut fournir au plus qu'une assurance raisonnable à la direction quant à la réalisation des objectifs.

### Mais ça ne s'arrête pas là !

- ▶ Une évaluation régulière de tous les concepts mis en place est nécessaire afin de savoir si ces derniers sont toujours efficaces et d'actualité.
- ▶ Un SCI, même mis en place avec le plus grand soin possible, deviendra en effet rapidement inefficace s'il reste immobile et statique alors que l'environnement est, lui, en perpétuelle mouvance.



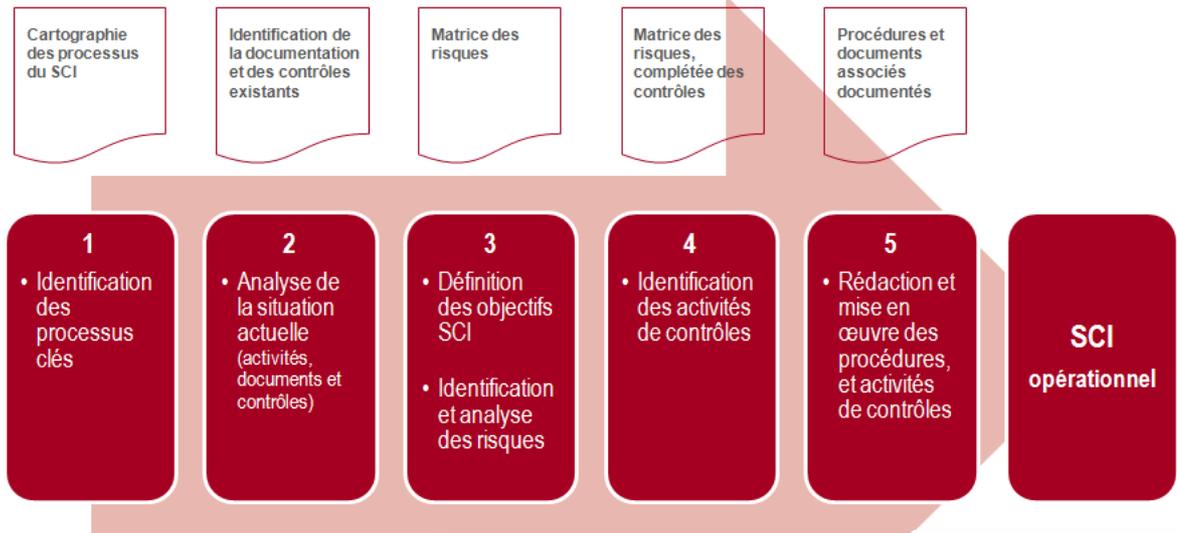
**CBU**  
CONSEIL

**SYSTEME DE  
CONTRÔLE INTERNE**



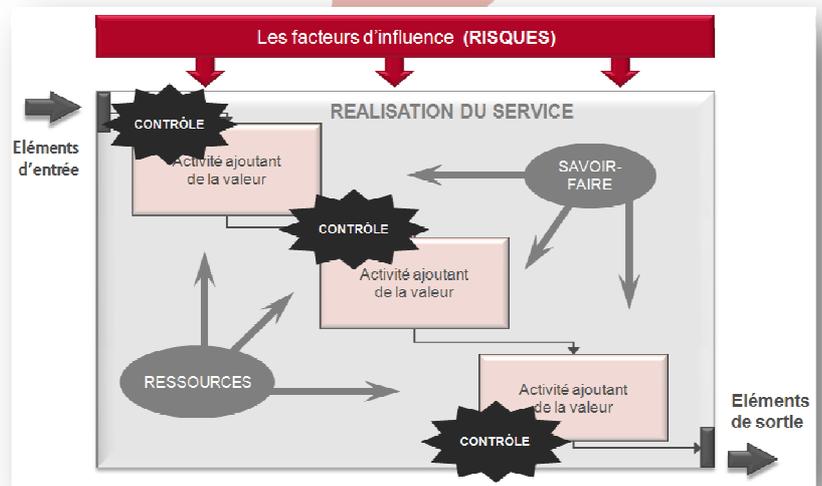
**Démarche**

**LA MISE EN PLACE D'UN SCI**



En final, vous obtiendrez un **Système de contrôle interne opérationnel** :

Décrit en matière de procédures qui intègrent les risques identifiés lors de chaque activité et les contrôles mis en place afin de les limiter.



**Apport Consultant**

Le consultant connaît les exigences des normes, de la législation et leurs implications. Il apporte une méthode formalisée, constituée d'outils bureautiques, prêts à être adaptés au cas particulier du client.

Le consultant assure la parfaite intégration du Système de Contrôle Interne au fonctionnement de l'entreprise. Il sensibilise les acteurs à la philosophie de l'ensemble de la démarche.

Finalement, il est le garant de la méthode. Il est constamment attentif à la bonne marche du projet en termes de respect des objectifs, des budgets et des délais.